

# REGLEMENT / Le Sentier des Ours

## Dimanche 15 août 2021

### Autrans / Autrans-Méaudre en Vercors

#### 1/ ORGANISATION :

Ce trail est organisé par l'Office de Tourisme Intercommunal du Vercors, dans le village d'Autrans, en collaboration avec la mairie d'Autrans-Méaudre en Vercors.

#### 2/ LOCALISATION :

- Autrans est située au cœur du Vercors à 35 km de Grenoble, 76 km de Valence et 98 km de Chambéry.

- Le départ et l'arrivée des courses se feront rue du Vercors, au centre du village.

- L'accueil, le ravito d'arrivée et la remise des prix se feront sur la place de la Fontaine, rue du Vercors.

#### 3/ PARCOURS :

##### 13 km, +/- 350m D+

- Départ à 9h30 (se présenter 15 mns avant le départ)

- 1 ravitaillement complet à mi-parcours + 1 à l'arrivée

- Ouvert aux coureurs nés en 2003 et avant.

##### 23 km +/- 730m D+

- Départ à 9h00 (se présenter 15 mns avant le départ)

- 1 ravitaillement complet (les coureurs pourront s'arrêter 2 fois sur ce ravito car le parcours fait un « 8 ») + 1 à l'arrivée

- Ouvert aux coureurs nés en 2001 et avant

##### 800 m, 1.6km et 2.4km Course à obstacles

- Départ à 13h (se présenter 15 mns avant le départ)

- 1 ravitaillement

- Ouvert à tous. Solo ou duo enfant/parent. 800m de 7 à 9ans, 1.6km de 10 à 12 ans et 2.4km de 13 à 15 ans.

L'organisation attire l'attention des coureurs sur 3 points :

- Les horaires de départ ; au moment où nous rédigeons le règlement du trail le Sentier des Ours, nous ne savons pas quels types de départ privilégier. Mass start ou vagues ? Nous déterminerons le moment venu, et dans l'optique de répondre au mieux aux exigences sanitaires, si des départs par vague sont nécessaires. Nous tacherons de vous en informer dès que possible.
- L'utilisation des montres connectées ; selon les systèmes et les réglages utilisés, les tracés pourront donner des résultats très différents. De plus, les parcours sont susceptibles de changer en fonction des conditions climatiques ou pour des raisons techniques.
- Les propriétés privées ; les parcours proposés pour le Sentier des Ours vous feront passer sur des propriétés privées ou des zones sensibles par endroit. Des autorisations ont été demandé aux propriétaires afin de pouvoir vous y faire passer sans problème. Ces autorisations sont uniquement valables pour le trail du 15/08/21. Nous comptons donc sur vous, pour ne pas vous rendre sur ces zones dites privées ou sensibles en dehors de cette date.

#### 4/ CONDITIONS D'ADMISSION :

- Les concurrents licenciés :

- Devront présenter **une des licences** autorisées dans le règlement des courses hors stade de la FFA :

Licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité.

!/ \ Les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées)

- Sont acceptés les **licences sportive**, en cours de validité à la date de la manifestation, **sur laquelle doit apparaître, par tous les moyen, la non contre-indication à la pratique du**

**sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition** et délivrée par une des fédérations suivantes :

Fédération des club de défense, Fédération française du sport adapté, Fédération française handisport, Fédération sportive de la police nationale, Fédération sportive des ASPTT, Fédération sportive et culturelle de France, Fédération sportive et gymnastique du travail, Union française des œuvres laïques d'éducation physique

/!\ Fédération française de Triathlon n'est pas acceptée.

- **Les concurrents non-licenciés :**

- Devront obligatoirement fournir **un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de la course à pied en compétition ou de l'athlétisme en compétition** de moins d'un an. Ce certificat sera conservé par les organisateurs.

- **Les mineurs :**

- Devront fournir une autorisation parentale pour unique justificatif. Le parcours enfant n'étant pas compétitif, il n'est pas utile de fournir un certificat médical.

**(Autorisation parentale à remplir à la fin du règlement page 6 et à télécharger lors de l'inscription en ligne ou à nous retourner au moment du retrait du dossard)**

- Compétitions ouvertes à toutes personnes, hommes et femmes âgées de plus de 18 ans pour le 13 km et de plus de 20 ans pour 23 km licenciée ou non. Réglementation FFA en vigueur.

- Les inscriptions pour le Sentier des ours ne seront définitivement enregistrées : par internet, qu'après téléchargement de la licence ou du certificat médical, de l'autorisation parentale pour les mineurs et de l'acquittement des frais d'inscription.

## **5/ INSCRIPTIONS ET TARIFS :**

Les **inscriptions** pourront être effectuées uniquement par internet.

- Site : Paiement en ligne (frais de gestion à ajouter au tarif)

**Tarif unique :**

- **Sentier des Ours 23 km : 15 € / -10% de réduction jusqu'au 30 avril 2021 / + 2€ de majoration à partir du 13 août 2021**
- **Sentier des Ours 13 km : 12 € / -10% de réduction jusqu'au 30 avril 2021 / + 2€ de majoration à partir du 13 août 2021**
- **Course à obstacle 800 m, 1.6 km, 2.4 km : 6€ solo / 10€ duo (parent/enfant) + 2€ de majoration à partir du 13 août 2021**

- **La date limite d'inscription est fixée au 14 août à 20h00**

- Pas d'inscription sur place le jour J

- Toute inscription est ferme et définitive, aucun transfert d'inscription n'est autorisé (aucun remboursement)

- Vous pourrez vérifier l'état de votre inscription en vous rendant sur notre site internet rubrique : Les inscrits

## **6/ EQUIPEMENT CONSEILLE :**

- une réserve d'eau 1 litre minimum
- une réserve alimentaire
- un masque
- un téléphone chargé avec N° du PC course enregistré

Veuillez à adopter votre équipement aux conditions météorologiques.

L'utilisation des bâtons est autorisée.

## **7/ RETRAIT DES DOSSARDS :**

Remise des dossards à l'Office de Tourisme d'Autrans :

- **Vendredi 13 août de 17h à 18h30**
- **Samedi 14 août 9h à 12h**

Remise des dossards au Centre Nordique d'Autrans :

- **Dimanche 15 août 7h30 à 9h**

Les dossards doivent être entièrement visibles, à l'avant, tout au long de la course.

**Les dossards sont équipés de puces électroniques**, permettant votre classement à l'issue de la course. **Celles-ci doivent nous être retournées impérativement après votre passage sur la ligne d'arrivée.** Sans quoi, nous nous réservons le droit de vous **refacturer toute puce manquante.**

## 8/ DOTATION :

Cadeau souvenir offert à tous les coureurs au moment du retrait du dossard.

## 9/ REMISE DES PRIX :

Remise des prix sous forme de lots\* à partir de 12h30, au Centre Nordique D'Autrans.

⇒ 13km et 23km : Seront récompensés les 3 premiers hommes et dames des catégories suivantes : Juniors, Espoirs, Séniors, et Masters (regroupement des masters sur le podium comme suit : M0,1et2 / M3,4et5 / M6,7et8 / M9et10)

Tout absence des 3 premiers hommes et dames des catégories sus nommées plus haut sur les podiums au moment de la remise des prix, verront leur lot\* remis en jeu pour un tirage au sort.

Les prix ne seront remis qu'aux personnes présentes.

*\*les lots proviennent à 80% de donation des commerçants de la commune, le reste est donné par nos partenaires.*

## 10/ RESULTATS :

-Les résultats seront affichés au fur et à mesure des arrivées.

-Les participants seront classés selon le classement officiel de la FFA (JU, ES,SE, MA, M0, M1 M2 M3...M14)

-Toute réclamation, contestation concernant le classement devra se faire dans les 2h qui suivent l'affichage des résultats.

## 11/ DEVELOPPEMENT DURABLE :

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, **les produits en plastique à usage unique sont interdits.**

- Autrement dit, il n'y aura **pas de gobelet sur les ravitaillements.** Nous vous invitons à **prendre votre propre gourde/gobelet** ou à **payer 1€ supplémentaire** lors du retrait de votre dossard pour que **nous vous fournissons un gobelet réutilisable.** Possibilité en fin de course de vous faire rembourser ces 1€ en nous retournant le gobelet.
- **Pas de vaisselles et couverts à usage unique.**
- **Aucun aliment emballé individuellement sur les ravitaillements !** Nous proposerons des aliments préalablement achetés en vrac ou à minima avec le moins d'emballages possible (qui seront ensuite triés).
- **Réduction au maximum des bouteilles en plastique** pour les boissons proposées. L'eau du robinet est la seule option envisagée cette année. Elle sera distribuée à l'aide de jerricanes.
- Sur les parcours, il est **strictement interdit d'abandonner quelques déchets que ce soit** (papiers, plastiques, gels, dossards...). Des poubelles seront positionnées à chaque ravitaillement à cet effet.

## 12/ COVID 19 PROTOCOLE SANITAIRE :

Compte-tenu de la crise sanitaire actuelle et des règles d'hygiène afférentes, **les ravitaillements** se feront selon des procédures strictes liées à la mise en application des gestes barrières.

- Mise en place d'une **signalétique adaptée** rappelant les bons comportements à adopter
- Mise en place de rubalise de sécurité pour créer un **sens unique de circulation**
- Mise en place d'un **bénévole sécurité sanitaire à l'entrée de la zone** de ravitaillement pour la **distribution de gel hydroalcoolique** à tous les coureurs et la vérification du **port du masque.**
- Les **bénévoles ravitaillement devront assurer la distribution** des denrées alimentaires (self-service interdit) et des boissons aux participants. **Port du masque et des gants obligatoire pour les bénévoles.**
- **Les participants devront mettre un masque lors de leur passage sur le ravito**

### 13/ COVID 19 ANNULATION :

Dans le contexte de la pandémie mondiale liée à la Covid 19, nous souhaitons apporter quelques précisions :

- Si le Sentier des ours devait être annulé du fait d'une décision communale, préfectorale ou gouvernementale, nous nous engageons à rembourser tous les participants inscrits (hors frais d'inscription).
- Si vous avez contracté la Covid 19 ou que vous êtes cas contact avéré, nous nous engageons à vous rembourser sur présentation d'un justificatif médical (hors frais d'inscription)

### 13/ SECURITE, SECOURS :

Des postes de secours sont implantés sur divers points du parcours. Ces postes sont en liaison radio avec le PC course. Les postes de secours sont destinés à porter assistance à tout concurrent en difficulté. Les secouristes sont habilités à retirer le dossard et mettre hors course tout concurrent inapte à continuer l'épreuve.

Il appartient à un concurrent en difficulté ou blessé de faire appel aux secours :

- En se présentant à un poste de secours
- En appelant le PC course
- En demandant à un autre coureur de prévenir les secours

Il appartient à chaque concurrent de porter assistance à toute personne en danger et de prévenir les secours.

### 14/ ABANDON :

En cas d'abandon, les concurrents doivent avertir le point de contrôle le plus proche ou un signaleur et **IMPÉRATIVEMENT remettre leur dossard au PC course** afin d'éviter les recherches inutiles.

### 15/ SANITAIRES :

Des toilettes sont à dispositions sur la place du village et au gymnase ainsi que des douches pour les coureurs, qui seront signalés par des panneaux.

### 16/ INFORMATIONS IMPORTANTES :

La présence d'un suiveur en VTT ou engin motorisé est strictement interdite.

Un concurrent sera mis hors course en cas :

- Absence de dossard
- Non-respect du règlement
- Dégradation du site, jets de détritrus
- Non-respect du balisage de la course, interdiction de couper un sentier
- Non passage aux postes de contrôle
- Non-respect des consignes données par un signaleur

### 17/ METEO – CAS DE FORCE MAJEURE :

En cas de conditions météorologiques défavorables et/ou pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'arrêter l'épreuve en cours.

Si l'épreuve est annulée pour cas de force majeure ou pour motif indépendant de la volonté de l'organisation, les concurrents ne pourront pas prétendre à un remboursement, même partiel.

### 18/ ASSURANCE :

- Les organisateurs ont souscrit une assurance en responsabilité civil auprès de la MMA pour couvrir sa propre responsabilité civile, conformément à la loi.

- Il incombe à chaque concurrent de souscrire une assurance personnelle ou individuelle Accidents.

- Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

- L'organisation se dégage de toutes responsabilités en cas de vol, défaillance ou accident.

### 19/ DROIT À L'IMAGE :

Vous autorisez expressément, en votre qualité de participant ou de représentant légal du participant, les organisateurs ainsi que les ayants droits, à utiliser les images sur lesquelles vous pourriez apparaître, vous et votre enfant mineur, prise lors de votre participation au Sentier des Ours et ce pour une durée de 10 ans.